

programmes de restauration au Canada et à l'étranger, de recevoir des renseignements de tous les ministères du Gouvernement sur le sujet, de créer des sous-comités et de faire des études spéciales. A l'origine, ce Comité faisait rapport directement au Cabinet mais, en vertu de l'ordre en conseil C.P. 609 du 23 janvier 1943, il a été reconstitué et rendu responsable devant le Premier Ministre, en sa qualité de Président du Conseil Privé. Le Comité s'intéresse particulièrement aux programmes d'après-guerre et au travail consultatif ne relevant pas d'un ministère du Gouvernement en particulier et collabore avec le Comité consultatif de la politique économique. L'envergure de ce travail est illustrée par le répartition de ses études spéciales entre les six sous-comités suivants:—

(1) *Politique agricole*.—Pour étudier l'avantage de relever le degré d'aisance de tous les Canadiens et les probabilités de développement dans le mouvement international des produits agricoles canadiens; recommander au Comité de la restauration un vaste programme de rétablissement de l'agriculture canadienne à la fin de la présente guerre.

(2) *Conservation et mise en valeur des ressources naturelles*.—Pour étudier et recommander au Comité de la restauration la ligne de conduite et le programme appropriés en vue de la conservation la plus efficace et l'exploitation maximum future des ressources naturelles du Dominion, en tenant compte de l'importance de ces ressources comme patrimoine national et en faisant ressortir l'influence que pourront exercer les améliorations proposées sur l'augmentation de l'embauchage à la fin de la présente guerre.

(3) *Travaux de construction d'après-guerre*.—Pour déterminer jusqu'à quel point un programme de travaux de construction soigneusement établi pourrait contribuer à l'intérêt national du Dominion et pourvoir à l'emploi de la main-d'œuvre durant la période d'après-guerre; faire rapport au Comité de la restauration sur la façon la plus pratique de préparer un tel programme avant la fin des hostilités.

(4) *Logement et aménagement régional*.—Examiner les lois et l'organisation administrative actuelles relatives au logement et à l'aménagement régional, tant urbain que rural, par tout le Dominion; présenter au Comité de la restauration un rapport au sujet des modifications aux lois, à l'administration et à la procédure estimées nécessaires pour assurer l'exécution efficace d'un programme de logement jugé suffisant par le sous-comité pour répondre aux besoins du Canada durant les premières années de l'après-guerre.

(5) *Embauchage dans l'après-guerre*.—Etudier la façon la plus pratique de créer des occasions d'emploi de la main-d'œuvre au cours de la période d'après-guerre en songeant spécialement à l'emploi approprié de la main-d'œuvre disponible, aux lois ou pratiques influant sur la durée de la période d'emploi et aux autres causes inhérentes au sujet à l'étude. Recommander au Comité de la restauration des plans définis concernant les lois ou les méthodes se rapportant à ce domaine.

(6) *Problèmes féminins spéciaux d'après-guerre*.—Etudier les problèmes relatifs au rétablissement des femmes après la guerre et soumettre au Comité de la restauration des recommandations quant à la façon d'aborder ces problèmes et d'autres questions touchant le bien-être féminin durant la période de restauration. Ce sous-comité a été particulièrement actif dans ce nouveau domaine de l'œuvre d'après-guerre.

Le Comité consultatif de la restauration a terminé son travail et soumis son rapport au Premier Ministre le 24 septembre 1943. Ses fonctions ont été transférées au Comité consultatif de la politique économique le 1er janvier 1944 par l'ordre